

La société coloniale avait bien entendu ses problèmes "sociaux" qui étaient soit traités par la répression, nous pensons à l'alcoolisme, soit pris en charge chichement par une "colonie" dont le budget était limité, nous pensons plus particulièrement à la santé.

En générant un certain nombre de déséquilibres qui, dans l'ordre démographique se sont traduits notamment par une urbanisation sauvage, et dans l'ordre psychologique par le profond malaise qui peut résulter du décalage qui s'est institué entre l'évolution des structures économiques et celle des mentalités, l'irruption brutale de la modernité a aggravé certains problèmes anciens ; elle en a aussi créé de nouveaux : l'habitat insalubre, la délinquance, la drogue. Problèmes qui ne se posent évidemment pas dans les mêmes termes et avec le même degré de gravité selon les groupes concernés : ruraux encore protégés par l'organisation sociale néo-traditionnelle dans les "archipels" ; résidents des îles du Vent intégrés à la société moderne et bénéficiant d'un statut socio-économique privilégié ; déracinés de la zone urbaine et parmi eux de nombreux jeunes qui n'appartiennent pas à celle-ci et ne sont plus intégrés à celle-là.

Les relations organiques entre les divers problèmes traités dans ce chapitre n'ont pas besoin d'être soulignées. Ce sont bien évidemment dans les quartiers insalubres dont l'existence atteste le développement d'une urbanisation non maîtrisée que l'on rencontre le plus de chômeurs et de délinquants, et que les conditions sanitaires sont les plus déplorable.

Les pouvoirs publics (relayés par l'initiative privée) ont, depuis une vingtaine d'années, consacré des moyens financiers considérables à la résorption des "problèmes sociaux". Obtenant des résultats importants dans certains domaines, comme celui de la santé, même si, géographiquement, ils sont encore insuffisamment répartis. En revanche, en raison de la spéculation foncière et de l'insuffisante adaptation du système éducatif (ce facteur n'est pas seul en cause !), ils n'ont pas fait beaucoup reculer l'habitat insalubre et ils n'ont pas su enrayer la montée du chômage.

Quant à certains problèmes plus spécifiques (alcool, drogue, délinquance), on s'attache davantage à endiguer leurs effets qu'à s'attaquer à leurs causes profondes qui sont socio-économiques et culturelles.

La protection sociale

Lié notamment par un certain nombre de conventions internationales, le pouvoir colonial métropolitain a, dans les années 50, doté le Territoire d'institutions (l'ancêtre de la Caisse de Prévoyance sociale ; le Service des Affaires sociales - S.A.S.) dont la mission était d'atténuer les inégalités et d'assurer aux plus démunis de ses ressortissants ultra-marins un minimum de ressources. Ce système de

protection et d'aide sociale s'est considérablement développé et complexifié au cours de ces vingt-cinq dernières années. Au point de connaître aujourd'hui une "crise de croissance" qui remet en cause son organisation et son fonctionnement.

Signataire de la "Déclaration universelle des Droits de l'Homme" (1948), membre de l'Organisation internationale du Travail fondée en 1919 dans le cadre de la Société des Nations, confrontée par ailleurs, dans ses colonies, à une certaine agitation sociale, la

France ne pouvait que se conformer, en matière de droit du travail et de protection sociale, à un certain nombre de principes reconnus par les instances internationales. Ce qu'elle a fait le 15 décembre 1952, en instituant le Code du Travail Outre-Mer et en créant dans les E.F.O. le 28 septembre 1956, en vertu de son article 237, une Caisse de Compensation des Prestations familiales (devenue la C.P.S.) dont l'organisation et le fonctionnement - les modalités essentielles n'en ont pas été affectées par une délibération territoriale du 29 janvier 1987 -, concoctés par des fonctionnaires du ministère de la F.O.M., sont, dans une très large mesure, semblables à ceux des organismes de même nature créés dans les colonies africaines (Cameroun...) à la même époque.

Conçu dans cet esprit paternaliste, le statut de la C.P.S., que nous ne saurions analyser en détail, combine, selon un éminent spécialiste, les dispositions qui régissent la Mutualité agricole métropolitaine (structure entièrement autonome) et la Sécurité sociale, dont la structure comporte trois instances : l'U.R.S.S.A.F. qui encaisse les cotisations ; la Caisse nationale de la Sécurité, organisme tripartite (État, employeurs, salariés) qui définit dans la concertation les grands équilibres financiers... ; les Caisses départementales enfin, dont l'État est absent, qui traitent concrètement les dossiers.

La combinaison fonctionnelle que nous venons d'évoquer ne permet pas pour autant de réduire le système local au système métropolitain. Pour deux raisons essentielles qui tiennent au statut colonial de la C.P.S. assumé aujourd'hui par le gouvernement territorial : les pouvoirs publics sont représentés à son conseil d'administration alors qu'en Métropole, ils n'interviennent pas au niveau des Caisses départementales et bien entendu de la Mutualité ; les partenaires sociaux représentés au C.A. ne sont pas élus par la Caisse, mais nommés par le



La Polynésie française est dotée d'un système de protection et d'aides sociales de plus en plus étendu : la C.P.S. comptait à elle seule 48 627 immatriculés en 1985 contre 22 770 en 1982. La société de consommation n'en a pas moins ses marginaux, ses "hombos" (ci-contre) et ses exclus, ses clochards (ci-dessus).

U.R.S.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° 30330 047

gouvernement local sur proposition des employeurs et des syndicats.

Une couverture sociale complexe

La C.P.S. a pour mission essentielle de gérer l'ensemble des régimes de protection sociale institués en faveur des salariés, agriculteurs, pêcheurs, artisans ... et assurés volontaires. Une réglementation extrêmement complexe et évolutive (le "recueil" édité par la C.P.S. en 1983 qui ne prend pas en compte notamment les six délibérations du 29 janvier 1987, recense, sauf erreur, 78 "textes") dont nous nous contenterons de signaler la mise en place initiale : prestations familiales en 1956 ; accidents du travail et maladies professionnelles en 1957 ; aide aux vieux travailleurs salariés (régime en voie d'extinction) en 1961 ; retraite des travailleurs "salariés" et "indépendants" en 1968 et en 1974 ; assurance maladie invalidité en 1974 ; protection sociale du monde rural (R.P.S.M.R.) enfin, en 1979, un régime qui grosso modo assure aux agriculteurs, pêcheurs... la même couverture sociale qu'aux salariés. En 1985, le volume total des prestations versées par la C.P.S. au titre de ces régimes a été de 12 500 millions de francs CFP. Quant au budget global de l'institution, il s'est élevé à 16 200 millions de francs CFP, soit 35% environ par rapport au budget territorial.

Pour financer la couverture sociale des salariés, la C.P.S. recouvre les cotisations patronales et salariales dont les taux et les répartitions sont fonction des régimes : actuellement, 5,6% (employeurs) et 2,8% (salariés) du salaire brut pour l'assurance maladie ; 3,5% et 1,75% pour la retraite ; 6% environ à la charge des seuls employeurs pour les prestations familiales...

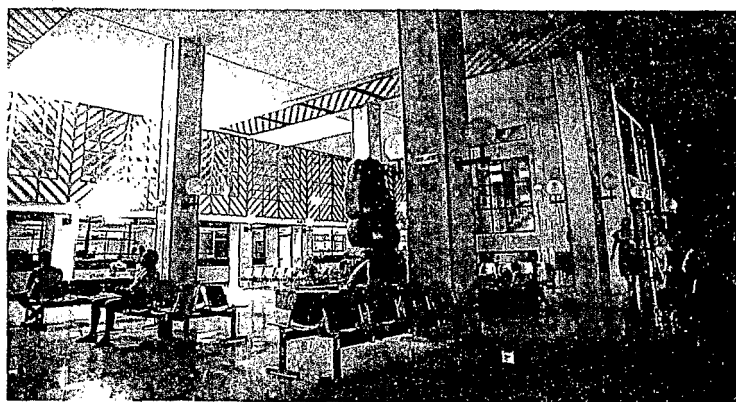
Le R.P.S.M.R. en revanche est un régime presque entièrement financé par les pouvoirs publics sous la forme notamment d'un prélèvement effectué sur les taxes para-fiscales (à concurrence de 52,7% en 1985), d'une contribution de l'État (17,8%) et cette même année, d'une subvention du Territoire de 450 millions de francs CFP (19,4%).

Cette analyse très sommaire de la "mission essentielle" de la C.P.S. serait incomplète si nous ne signalions pas qu'elle assure "la surveillance médicale des travailleurs salariés... pour déterminer (leur) aptitude (médicale) à leur poste de travail" ; une tâche qui, en Métropole, est effectuée par les centres médicaux inter-entreprises. Dernier domaine d'intervention depuis que la C.P.S. a pratiquement cessé toute activité en faveur de l'habitat social (voir pp. 33-35), l'action menée par le Service social des Salariés en matière socio-éducative : d'une part, le Service a ses travailleurs sociaux, en matière d'aide sociale stricto sensu, d'autre part, quand il s'agit, par l'intermédiaire du Fonds d'Action sanitaire et sociale (F.A.S.S.) de distribuer des secours alimentaires ou vestimentaires, de prendre en charge des frais de cantine scolaire, des bourses de colonies de vacances...

La C.P.S. : une institution en crise

Même si elle ne protège pas contre tous les risques - le chômage (voir pp. 38-40) n'est pas indemnisé dans le Territoire -, la C.P.S. garantit à ses assurés une "couverture sociale" qui n'a cessé de s'améliorer au fil des ans et qui, depuis la signature du troisième volet des accords tripartites, vaut bien, au niveau de certains régimes tout au moins (retraite, assurance-maladie) celle de la Métropole. Une charge financière dont le poids spécifique n'a cessé de s'alourdir avec la multiplication des immatriculations (113,6% de croissance entre 1982 et 1985, dont 70,3% pour le R.P.S.M.R.) et avec l'augmentation des besoins, en matière de santé notamment. Certes, en dépit de certaines alertes (en 1982 et 1983 en ce qui concerne l'assurance-maladie), les régimes des salariés demeurent bénéficiaires ; la C.P.S. a encore des "réserves" qui lui permettent d'effectuer des placements financiers (prêts au Territoire notamment : A.T.R...) dont les intérêts concourent à l'équilibre de son budget. Le R.P.S.M.R., en revanche, connaît depuis 1983 un "trou" qui est devenu vertigineux : de l'ordre de 3 à 4 milliards en 1986.

L'institution traverse donc une "crise de croissance" dont la gravité est propor-



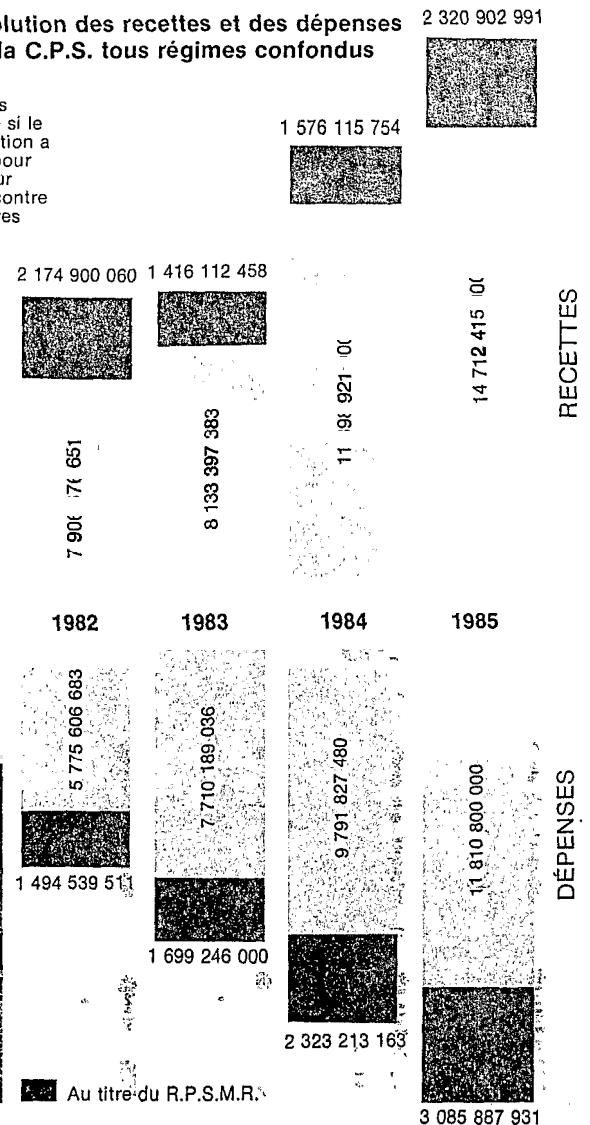
Le nouveau siège de la C.P.S. Avec la mise en place en 1986 de locaux plus vastes et plus fonctionnels - l'ancien siège qui est occupé aujourd'hui par certains syndicats était situé rue Dumont d'Urville - la C.P.S. est plus à même de remplir une mission de plus en plus complexe. Toute une partie de la classe politique et certains syndicats locaux ont toutefois déploré le caractère ostentatoire et coûteux de la construction.



Évolution des recettes et des dépenses de la C.P.S. Si l'on s'en tient à la signification des chiffres représentés dans ce graphique, on constate que, globalement, les recettes continuent à

l'emporter sur les dépenses, même si le taux d'augmentation a été plus rapide pour celles-ci que pour celles-là (104% contre 86%) ces dernières années.

Évolution des recettes et des dépenses de la C.P.S. tous régimes confondus



tionnelle à son poids dans le Territoire. Les solutions en sont bien évidemment techniques (la "restructuration"), mais aussi et surtout socio-économiques, dans la mesure où le financement de l'institution dépend de la bonne santé du Territoire en la matière, et politiques, dans celle où la C.P.S. est un enjeu majeur à ce niveau : pour le Territoire qui en fait un "outil de sa politique sociale"; pour les syndicats comme l'U.S.A.T.P. ou Atia i Mua qui entendent être davantage associés à sa gestion.

Quant au R.P.S.M.R., il pose un problème spécifique ; ce régime ne relève pas vraiment de la protection sociale : les bénéficiaires ne cotisant pas, ils ne sont pas astreints, en raison de la nature de leurs activités, à déclarer un minimum d'heures de travail. Quiconque plante quelques *taro* ou fait le coprah une fois l'an, peut s'inscrire au R.P.S.M.R... et soulage d'autant le budget "Aide sociale" des communes, ce qui ne peut mécontenter l'État. Le R.P.S.M.R. relève de l'assistance sociale...

Une aide sociale très diversifiée

Créé en 1953, le Service des Affaires sociales (S.A.S.) est la principale institution publique mise au service des plus défavorisés.

En 1985, une centaine de personnes, dont près de 70 travailleurs sociaux "de terrain", font partie de ce service qui s'est fixé comme

objectifs principaux la mise à la disposition de tous les Polynésiens de techniciens du social proches de leur domicile qui puissent les aider à résoudre leurs problèmes ; le développement des actions de secours aux plus défavorisés ; la promotion du secteur médico-social ; le soutien des activités de type communautaire.

Des équipes pluri-disciplinaires, comprenant des spécialistes (assistants sociaux, éducateurs spécialisés, animateurs) et du personnel auxiliaire, sont réparties en secteurs géographiques (au nombre de 15) et en sections spécialisées (10). Les équipes de secteur, grâce aux permanences installées dans les mairies et lors des visites sur le terrain, effectuent un travail social de "généralistes" répondant à des demandes aussi variées qu'un secours financier ou une constitution de dossiers, sans oublier les problèmes conjugaux, d'éducation scolaire, d'habitat, de chômage, etc. Ces équipes sont saisies par les intéressés eux-mêmes ou par des organismes comme les dispensaires, le Tribunal, les écoles. Pour traiter certains problèmes, tels la réinsertion des délinquants, l'hygiène mentale, la prévention des endémies, l'adoption, les mineurs relevant de mesures judiciaires etc., le S.A.S. s'est doté d'unités spécialisées.

Il n'est pas inutile de signaler pour finir que, pour faire face à ses multiples tâches, le S.A.S. manque actuellement de travailleurs sociaux polynésiens qualifiés.

En dehors de la C.P.S. et du R.P.S.M.R., quelques institutions comme l'Armée, le C.E.P., le C.E.A. et l'hôpital Mamao possèdent leurs propres services sociaux. Certaines administrations comme le vice-rectorat, les mairies, l'O.T.A.S.S. en sont aussi dotées, mais ces services demeurent embryonnaires et leur rôle est essentiellement administratif.

Parmi les autres organismes territoriaux intervenant dans le domaine sanitaire et social, on peut citer : le Centre de Rééducation de l'Ouïe et de la Parole (C.E.D.O.P.) qui assure la scolarisation des enfants déficients auditifs ; l'Institut médico-pédagogique (I.M.P.) "Raimanutea" et l'Institut médico-éducatif (I.M.E.) "Tiaitau" qui accueillent à la journée des enfants handicapés mentaux ; le Centre de Fraternité chrétienne qui accueille de jour les mineurs handicapés physiques ; le Centre d'Accueil des Personnes âgées (C.A.P.A.) de Taravao, public, qui héberge des personnes âgées délaissées ou en perte d'autonomie ; les foyers privés "Moria" et du "Bon Pasteur" qui accueillent des adolescents dont les difficultés familiales ou sociales ne permettent pas un maintien dans leur milieu ; le foyer privé "Hure piti" à Tahaa qui reçoit des adolescents pré-délinquants ; l'Office territorial de l'Habitat social (O.T.H.S.) qui aide à la résorption de l'habitat insalubre tandis que l'Agence territoriale de la Reconstruction (A.T.R.) assure le relogement des familles victimes des catastrophes naturelles.

Les allocations familiales versées aux salariés (1980-1985)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Prestations versées (en F)	861 472 995	1 052 064 220	1 303 702 600	1 576 752 616	1 816 661 798	2 066 448 561
Accroissement annuel (%)		22,1	23,9	20,9	15,2	13,7
Nombre d'allocataires	16 085	16 251	19 224	18 572	18 822	19 060
Nombre d'enfants	48 919	48 005	56 903	55 686	52 296	

Structure des prestations servies aux salariés en 1985. A eux seuls, le Service de l'Assurance maladie-invalidité qui a émis 141 088 mandats en 1985 et celui des Allocations familiales (voir tableau) distribuent 78,2% des prestations versées par la C.P.S.

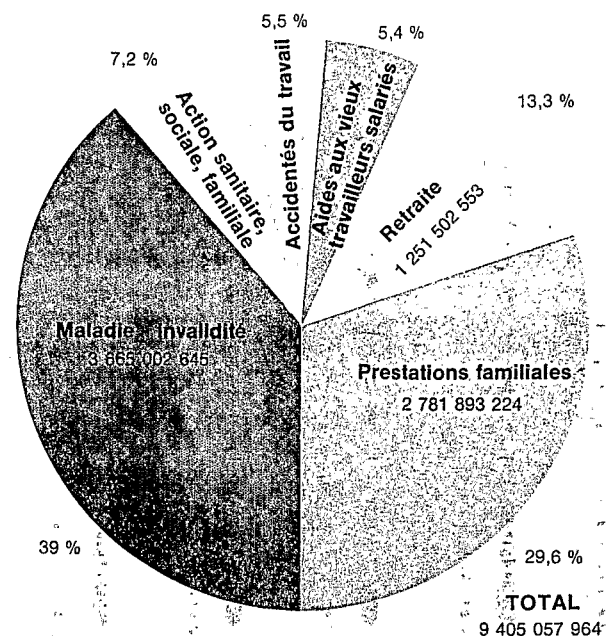
Une assistante sociale au travail dans un district de Tahiti. Les assistantes sociales, comme l'ensemble des "travailleurs sociaux" font face à de multiples

tâches. Le Service social de la C.P.S. s'efforce plus particulièrement d'acquiescer une meilleure connaissance des situations des familles les plus démunies et

d'intervenir plus rapidement au niveau des prestations à servir sur le Fonds d'Action sanitaire sociale et familiale.



Structure des prestations servies aux salariés (1985)



ENCYCLOPEDIE DE LA POLYNESIE

vivre en Polynésie 2

Ce neuvième volume de l'Encyclopédie de la Polynésie a été réalisé sous la direction de

François Ravault,

Docteur de 3e cycle en Géographie, Directeur de Recherche à l'O.R.S.T.O.M.,

avec la collaboration de : **Jacques Bonvallot**, Docteur de 3e cycle, Directeur de recherche à l'O.R.S.T.O.M.,

Marc Cizeron, Diplômé d'État du Service social, Assistant social au Service des Affaires sociales,

Karin Daussat, Licenciée en Sciences humaines (Sociologie), Enseignante, **François Merceron**, Agrégé de l'Université,

Lycée du Taaone, **Thierry Nhun-Fat**, Docteur de 3e cycle en Statistiques, Responsable du département Études et Programmation au Service du Tourisme, **Jean-Marc Pambrun**, Maître en Sciences sociales et Sciences humaines,

Directeur du Département des Traditions du Centre polynésien des Sciences humaines,

Jean-Marius Raapoto, Titulaire d'un D.E.A. en Phonétique, Conseiller à l'Assemblée territoriale,

Francis Rougerie, Licencié et D.E.A. ès Sciences, O.R.S.T.O.M., **Bruno Saura**, Titulaire d'un D.E.A. d'Études politiques,

José Wild, Licencié de Géographie, ancien élève de l'École pratique des Hautes Études, Consultant.

Conception et production : **Christian Gleizal**

Maquette et coordination de la réalisation technique : **Jean-Louis Saquet**

Assistante de production : **Catherine Krief**

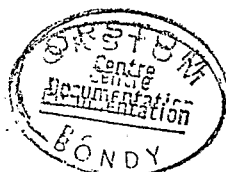
Illustrations et cartographie : **Catherine Visse et Jean-Louis Saquet**

Nous tenons à remercier particulièrement pour leur précieuse collaboration Messieurs Yannick Amaru, Bureau de la Programmation, Mission d'Aide financière et de Coopération régionale, Haut-Commissariat ; Gérard Baudchon, Directeur, et Emile Bruneau, Adjoint, Institut territorial de la Statistique ; Théodore Céran-Jérusalem, Secrétaire général de l'U.S.A.T.P. ; M. Dupuy, Chef du Service de l'Aménagement du Territoire ; Jean-Paul Le Caill, Directeur de l'Office territorial de l'Habitat social ; J.-P. Petitjean, B.E.T.P.E.D., Vice-Rectorat ; B. Teissier, Chef du Service de l'Inspection du Travail et des Lois sociales ; Simako Yon Yuc Chong, Directeur adjoint de la Caisse de Prévoyance sociale.

L'iconographie de ce volume a été rassemblée grâce à l'aide qui nous a été apportée par :

à l'O.P.A.T.T.I. : Christian Vernaudo, Directeur général, Patrick Robson, Directeur des Relations publiques, Hyacinthe Cao, photographe ; au Service de l'Information et des Relations avec la Presse de la Présidence du Gouvernement : Philippe Guesdon, Chef du service, Roland Gloaguen, adjoint, Gilles Hucault, photographe ; au Service des Archives territoriales : Pierre Morillon, Chef du service ; à l'Office territorial de l'Action culturelle : M. Stein, Directeur, Mme Do Carlson ; à la Société des Études océaniques : M. Paul Moortgat, Président du C.A. ; le Musée de l'Homme ; le Bishop Museum ; la Mitchell Library.

Photographies : J.-Cl. Bosmel, J. Bouchon, H. Cao, D. Charnay, D. Darqué, M. Folco, G. Hucault, Ch. Pinson, Cl. Rives, A. Sylvain, B. Vannier, G. Wallart, P. Zarlenga, T. Zysman.



AA
POL

03 JUL. 1990

CHRISTIAN GLEIZAL / MULTIPRESS

18.231 vol.